

LE BUDESONIDE

ENTOCORT[®], MIKICORT[®]



Cette fiche rédigée en 2015 par les gastroentérologues spécialistes du GETAID (Groupe d'Etude Thérapeutique des Affections Inflammatoires Digestives) a pour but de mieux faire connaître au patient son traitement et son suivi optimal. Elle est destinée spécialement aux patients atteints d'inflammation intestinale (maladie de Crohn et rectocolite hémorragique) car elle tient compte des modalités spécifiques d'utilisation des médicaments dans ces situations. Elle constitue un complément à la fiche légale présente dans chaque lot de médicament. Elle est actualisée régulièrement et peut être téléchargée gratuitement sur la partie publique du site du GETAID (www.getaid.org).

MODE D'UTILISATION ET INDICATION

Le budésone (Entocort[®], Mikicort[®]) est un médicament de la famille des **corticoïdes** qui a la particularité d'avoir une action essentiellement locale, **limitée à l'intestin**. En effet, il ne diffuse que faiblement dans la circulation sanguine et a donc moins d'effets secondaires que les autres corticoïdes.

Il se présente sous forme de gélules de 3 mg. Chaque gélule contient des granules qui résistent à la digestion par l'estomac (granules gastro-résistants). Les gélules sont conçues pour libérer le médicament au niveau de la fin de l'intestin grêle (iléon) et du début du gros intestin (côlon ascendant ou côlon droit). La posologie employée le plus souvent est de 3 gélules (soit 9 mg/j) en une prise le matin et le traitement ne sera pas arrêté brutalement mais progressivement diminué. Les gélules doivent être avalées avec de l'eau et ne doivent pas être ouvertes ou mâchées.

Le budésone est prescrit dans les poussées de maladie de Crohn d'intensité légère ou modérée, affectant la fin de l'intestin grêle et/ou le début du côlon. Le budésone n'est pas efficace quand la maladie de Crohn touche d'autres segments du tube digestif.

Le budésone est utilisé dans d'autres maladies que la maladie de Crohn, en particulier pour traiter la diarrhée chronique dans les colites microscopiques (colite lymphocytaire, colite collagène).

PRECAUTIONS D'EMPLOI EFFETS SECONDAIRES

Bien que l'effet corticoïde sur l'organisme du budésone soit faible (en dehors de l'intestin) les précautions habituelles observées lors d'un traitement prolongé par la cortisone sont à discuter avec votre médecin : diminution de la consommation de sel, régime riche en calcium, pauvre en glucides.

Les contre-indications temporaires à son emploi sont les infections sévères ou certaines infections virales évolutives (par exemple herpès, varicelle, zona). Bien que le passage du médicament dans le sang soit faible, la prudence s'impose en cas de tuberculose, d'hypertension artérielle, de diabète, d'ostéoporose, de cataracte ou d'insuffisance hépatique sévère. La surveillance d'un diabète connu doit être renforcée.

Il est recommandé de ne pas utiliser de vaccin vivant (fièvre jaune, rougeole, oreillons, rubéole, tuberculose (BCG), varicelle, rotavirus) pendant la durée du traitement. En cas de nécessité, ceux-ci doivent être discutés au cas par cas avec votre médecin. En revanche, les vaccins inactivés, comme celui de la grippe ou du pneumocoque, peuvent être pratiqués et sont même conseillés. Le médicament peut être prescrit au cours de la grossesse. En cas de traitement prolongé, par mesure de précaution, l'allaitement est à éviter.

Du fait du faible passage dans le sang de ce médicament (détruit à 90 % lors de son passage dans le foie), ses effets indésirables sont nettement moins marqués qu'avec les autres corticoïdes oraux : syndrome de Cushing, troubles de l'humeur, irritabilité, troubles de la vue, éruption cutanée, oedème des jambes, ostéoporose.



LES CONSEILS DE L'AFA

DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES

Les effets indésirables liés au traitement - et même s'ils sont mentionnés dans cette fiche ou sur votre notice - doivent être déclarés à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm). En signalant les effets indésirables (EI), vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament et permettez une veille permanente. L'afa a mis en place un relai à la déclaration sur le site www.observatoire-crohn-rch.fr (qui vous permettra de voir la fréquence de l'EI) ou directement sur le site www.anism.sante.fr

